

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU

12 JUIN 2014 À 8 HEURES 30

Région Alsace – salle Koechlin

Présents :

M. Jacques BIGOT, M. Yves BUR, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Eric KLÉTHI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Alain JUND

3-2014 Permis de construire Bassin Dusuzeau à Strasbourg

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de Permis de construire Bassin Dusuzeau-Strasbourg –déposé par EGIDIA.

Le projet se situe dans la ZAC Danube constitutive du projet 2 Rives à Strasbourg. Le terrain d'assiette est de 629 m². Il s'agit de réaliser un immeuble de 67 logements dont la surface plancher sera de 5541 m² (625m² destiné à l'activité tertiaire). 36 places de stationnement dont 34 destinés aux logements.

Le projet au regard des orientations du SCOTERS

Le SCOTERS vise à développer l'axe parc de l'Etoile-Kehl pour y recevoir des activités métropolitaines. Il s'agit d'y accueillir de l'habitat, des activités économiques et d'autres fonctions urbaines permettant le développement d'activités métropolitaines.

Le permis de construire Bassin Dusuzeau à Strasbourg s'inscrit dans la ZAC Danube constitutive du projet 2 Rives.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le permis de construire Bassin Dusuzeau à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **24 JUIN 2014**

La publication le **24 JUIN 2014**

Strasbourg, le **24 JUIN 2014**

Le Président
Jacques BIGOT